



unies & engagées

pour le service public et ses agent·e·s  
pour la transformation sociale et environnementale

## Formation spécialisée du CSA ministériel du 5 octobre 2023

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Cela n'est pas admissible ! Alors que le ministre, lors du premier CSA-M, assurait que la qualité de vie et les conditions de travail des agent.es du MASA devaient faire l'objet d'une attention soutenue - avec une visibilité sur la feuille de route sociale -, cette priorité annoncée ne se concrétise pas au quotidien.

Les instances liées à cette thématique, les FS de CSA - ne fonctionnent pas correctement. Certaines n'ont même pas été encore réunies! Pire encore, elles ne sont même pas prévues sur la feuille de route envoyée la semaine dernière. C'est le cas notamment des FS des CSA de réseau. Cette nouveauté aurait pu être anticipée. Les membres du - feu - CHSCT-M n'ont cessé d'alerter sur la nécessité de penser leurs articulations et avaient même obtenu de la part du SRH la promesse d'un groupe de travail à ce sujet. Nous l'attendons toujours...

Nous mettons en garde sur la nécessité de veiller à leur bon fonctionnement. Cela implique un respect de la réglementation (concertation avec la/le secrétaire de l'instance pour l'élaboration de l'ordre du jour, présentation du rapport annuel de la médecine de prévention, transmission et approbation des PV dans les délais impartis, ...) et la mise à disposition nécessaire du temps syndical lié à ces missions.

En outre, Nous n'accepterons pas que formations spécialisées des CSA, une fois les conditions citées ci-haut réunies, soient convoquées uniquement en tant qu'instances "vitrines", mobilisées pour un semblant de dialogue social, à plus forte raison dans un contexte interne au MASA de souffrance généralisée.

Oui, Monsieur le Président, nous devons regarder la réalité en face. Sur le plan des conditions de travail, notre ministère est à la dérive.

Voici ci-dessous, quelques illustrations non exhaustives.

### **Dans l'enseignement agricole :**

Depuis la rentrée scolaire 2023, un certain nombre d'EPLEFPA étaient en grève ou ont manifesté à plusieurs reprises leur souffrance auprès de leur autorité académique : EPL De Guadeloupe, EPL de la Meuse, EPL Beaulieu-Lavacan, EPL de Rodez, LPA de la Somme, LPA de Brette les Pins, alerte de la FS-REA de Normandie à propos du LPA du Neubourg. Si des réponses ont pu être apportées pour certains sites, d'autres attendent toujours.

A cela se rajoute dans les EPL, la charge de travail supplémentaire qu'entraîne l'instauration du "Pacte" enseignant et CPE, qui dégrade également le collectif de travail et provoquent des tensions.

### **Au sein du SNUM :**

Nous avons été sollicités une fois de plus par le Service Numérique du Ministère de l'Agriculture. Les agents dénoncent notamment un recours trop fréquent à la sous-traitance dû à l'absence de création de poste en quantité suffisante. Cela conduit à une détérioration de la qualité des services et de la maîtrise du système.

Nous ne pouvons rester insensibles à cet appel au secours, cette situation perdure depuis plusieurs années. Vous avez déjà été alerté sur ce sujet. Nous souhaitons connaître les mesures que vous avez mises en place afin d'engager de nouvelles mesures pour remédier à ce mal-être.

### **Conséquences de la création de la police sanitaire unique :**

Le gouvernement a décidé de regrouper la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) sous un pilotage unique du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cependant, ce regroupement s'avère largement insuffisant pour répondre aux besoins. Face à cette insuffisance, il a opté pour un système de délégation de service public. Cette restructuration entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2024. Il suscite des inquiétudes parmi les agents, qui se trouvent déstabilisés du fait de la perte d'une bonne partie de leurs missions.

Conformément à l'article 69 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020 - concernant le changement de l'organisation du travail -, la formation spécialisée doit être consultée et nous demandons des mesures d'accompagnement pour les agents impactés par ce changement majeur.

### **Situation des agents stagiaires de l'INFOMA :**

Il a récemment été porté à notre attention que les stagiaires fonctionnaires de la spécialité vétérinaire (TSMA T1) à l'INFOMA, qui sont pré-affectés, se trouvent confrontés à des difficultés considérables. En effet, ces stagiaires sont contraints de

fournir leur propre matériel informatique, afin de pouvoir participer à des cours en visioconférence alors qu'ils étaient supposés suivre une formation en présentiel. Cette exigence crée un fardeau financier et logistique injuste pour les stagiaires.

De plus, ces fonctionnaires pré-affectés sont confrontés au défi de trouver un logement dans un contexte de pénurie, et doivent également garantir qu'ils disposent d'une connexion Internet stable et fiable. Ces conditions rendent non seulement leur vie quotidienne plus difficile, mais elles vont également à l'encontre de la volonté déclarée du gouvernement de renforcer l'attrait de la fonction publique.

Nous exigeons de remédier rapidement à cette situation. Il est impératif de soutenir adéquatement nos agents en formation, de manière à garantir un apprentissage dans de bonnes conditions.

### **De manière générale, les conditions de travail des agent.es dans les bâtiments du MASA :**

Il est grand temps de dévoiler une réalité que nous vivons au quotidien. Les agent.es sont trop souvent confronté.es à des conditions de travail inacceptables dans de nombreux bâtiments publics qui sont de véritables passoires énergétiques ! La surconsommation énergétique contribue non seulement au dérèglement climatique, mais compromet également notre bien-être, notre santé, et la qualité du service que nous offrons aux usagers.

Nous demandons l'arrêt des injonctions absurdes, telles que l'interdiction d'utiliser des ventilateurs pendant les périodes de canicule, et l'instauration d'une véritable politique de prévention au sein du Ministère. Nous vous demandons, Monsieur le Président, la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet de première importance.

Monsieur le Président, sur l'ensemble des points énoncés ci-dessus, nous attendons de votre part, des réponses à la hauteur des enjeux de sécurité et de santé au travail auxquels sont confrontés les agent.es du MASA.